

Six caisses de pension sur dix ne sont plus couvertes à 100%

Fonds de retraite L'Office fédéral des assurances sociales demande un assainissement

Willy Boder

La tempête boursière a fortement endommagé les fonds de retraite. Selon une extrapolation de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) publiée lundi, moins de la moitié des caisses de pension (43,3% exactement) affichent un taux de couverture d'au minimum 100%. Il y a trois mois, la majorité des institutions de prévoyance (51,3%) ne présentaient aucun découvert.

La détérioration de la situation incite l'OFAS à recommander aux caisses sous couvertes de prendre immédiatement des mesures d'assainissement. L'office en dresse la liste allant des plus douces (réduction du taux d'intérêt servi, ou diminution des prestations dans le domaine surobligatoire) aux plus dures (prélèvement de cotisations d'assainissement sans augmentation de l'avoir vieillesse, ou rémunération inférieure au taux minimal LPP).

A fin mars 2009, le découvert des 1900 institutions (sur 2600) examinées par l'OFAS s'élevait à 61,2 milliards de francs. Si l'on exclut les caisses garanties par l'Etat, qui peuvent se permettre une sous-couverture, le déficit se limite à 27,1 milliards.

L'OFAS s'est principalement basé sur l'extrapolation des données auditées à fin 2007, en répercutant les pertes boursières durant quinze mois sur un portefeuille jugé non modifié. Parmi les 56,7% d'institutions à découvert, 17,8% affichent un taux de couverture inférieur à 90%. L'OFAS juge erroné d'attendre passivement un redressement boursier, puisqu'une progression des cours de 10% par an durant trois ans laisserait encore 40% des institutions de prévoyance à découvert. Ces statistiques, non auditées, tombent deux jours avant le dépôt d'un référendum muni de 150 000 signatures contre l'abaissement du taux de conversion décidé par le parlement et qui engendre une baisse de 10% des rentes du deuxième pilier dès 2015. Le taux actuel, de 7%, permet de servir une rente de 7000 francs sur un avoir de vieillesse de 100 000 francs. L'abaissement progressif à 6,8% jusqu'en 2014 a déjà été décidé. L'étape supplémentaire, d'un abaissement à 6,4% dès 2015, est combattue par référendum.

Guerre des chiffres

L'OFAS estime ce double abaissement indispensable pour tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie et de la baisse des rendements financiers à un taux «réaliste» de 4,3%. Les experts se contredisent. Jacques Grivel, patron de Fundo (consultant pour caisses de pension), constate que la performance moyenne annuelle, sur 25 ans, est d'au moins 4,6%. Elle permet, selon lui, un taux de conversion de 7,4% pour une espérance de vie de 20 ans dès l'âge légal de la retraite.